



L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Novembre 2011

MOT DU MAIRE

Discours du maire sur la situation financière de la municipalité

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter les résultats de l'année financière pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.

Le 15 avril dernier, la firme de vérificateurs Reid et associés inc. déposait les états financiers consolidés de la Municipalité. Ces états financiers consolidés comprennent les résultats des organismes contrôlés par la Municipalité, soit la Régie intermunicipale de la Rivière-du-Nord et de la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord en pourcentage de la participation de la Municipalité. Les états financiers démontraient un surplus d'exercice consolidé pour l'année 2010 de 560 914 \$ dont 466 601 \$ pour la Municipalité, ce qui établit le surplus accumulé consolidé à 1 332 981 \$ dont 1 197 086 \$ pour la Municipalité.

Selon nos vérificateurs, ces états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2010 ainsi que les résultats des opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Pour ce qui est de la dette à long terme consolidée, celle-ci totalisait, à la fin de l'exercice, un montant de 8 233 565 \$ et de 7 700 462 \$ pour la dette non consolidée qui est remboursable par la Municipalité. Au 31 décembre 2010, le fonds de roulement de la municipalité était de 400 000 \$ et le capital engagé de ce fonds était de 394 217 \$.

Pour ce qui est de la dette à long terme consolidée, celle-ci totalisait, à la fin de l'exercice, un montant de 8 233 565 \$ et de 7 700 462 \$ pour la dette non consolidée qui est remboursable par la Municipalité. Au 31 décembre 2010, le fonds de roulement de la municipalité était de 400 000 \$ et le capital engagé de ce fonds était de 394 217 \$.

SITUATION FINANCIÈRE ESTIMATIVE AU 30 SEPTEMBRE 2011

Les revenus enregistrés au 30 septembre 2011 étaient de 10 534 899 \$ et les dépenses à la même date étaient de 7 893 240 \$ pour un budget total de 10 758 937 \$.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014

Les orientations générales du prochain programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 vous seront soumises à l'assemblée extraordinaire sur le budget qui est fixée au 12 décembre 2011.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS - 2011

Je vous informe que le salaire annuel des conseillers municipaux s'élevé à 8 631 \$ plus une allocation de dépenses de 4 315 \$ ainsi qu'une rémunération additionnelle de 1 225 \$ par mois pour les différents comités reconnus par la municipalité pour un total de 14 171 \$. De plus, le maire suppléant se voit octroyer une rémunération additionnelle de 8 000 \$

annuellement. Le salaire annuel du maire, quant à lui, est de 25 896 \$, plus une allocation de dépenses de 12 948 \$ en provenance de la Municipalité et une rémunération annuelle de 10 888 \$ plus une allocation de dépenses de 5 444 \$ en provenance de la M.R.C. de la Rivière-du-Nord.

DÉPÔT DES LISTES DE CONTRATS

Comme le demande le Code municipal, je dépose une liste de tous les contrats excédant 25 000 \$ qui furent accordés entre le 1er octobre 2010 et le 30 septembre 2011. Cette liste est disponible pour consultation publique à l'Hôtel de Ville.

BUDGET 2012

Le budget 2012 sera présenté lors d'une séance spéciale le lundi 12 décembre à 19 h 30, à l'Église paroissiale. C'est un rendez-vous!

En terminant, je vous invite à assister à l'assemblée extraordinaire fixée au 12 décembre à 19 h 30 au cours de laquelle nous adopterons le budget 2012 ainsi que le budget triennal d'immobilisations pour 2012-2013-2014.

Au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, je vous remercie de votre bienveillante attention.

En rafale...

DE L'ESPRIT DES FÊTES AU CŒUR DU VILLAGE

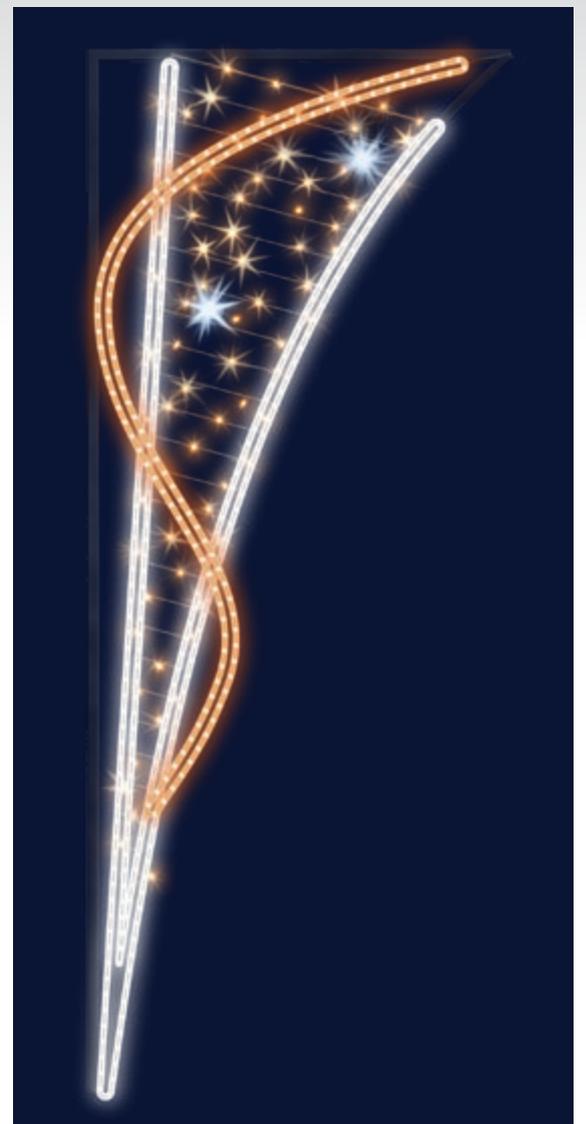
Dans l'optique de maximiser la dimension esthétique de la revitalisation du noyau villageois, et afin de se doter d'un milieu de vie des plus invitants et accueillants malgré la froideur de l'hiver qui arrive à grands pas, la municipalité a décidé d'embellir la rue principale à l'occasion du temps des Fêtes. Ainsi, le cœur du village sera particulièrement décoré et éclairé. Évidemment, le tout respectera les règles élémentaires du savoir-faire environnemental.

PHASE II DU SENTIER DE GLACE

Les adeptes du sentier de glace seront comblés encore cette année, puisque nous avons doublé la longueur du sentier. Les travaux de la phase II du sentier seront réalisés à temps pour la saison. L'an prochain, nous compléterons la phase III en bouclant le parcours. Sortez vos patins des boules à mites!

POLITIQUE FAMILIALE

Depuis les consultations publiques du printemps dernier, une table de concertation a été mise sur pied. Déjà cinq rencontres de travail ont eu lieu en vue de déposer un plan d'action pour le printemps 2012. Nous sommes heureux de voir que l'échéancier prévu est tout à fait respecté, mais qui plus est, nous ne pouvons passer sous silence le sérieux et l'intensité des travaux, le dévouement et



la qualité du travail effectué jusqu'à maintenant. Ce projet devant conduire à des actions structurantes pour améliorer notre qualité de vie est mené à bon port par notre conseillère Chantal Lachaine et notre chargée de projet Isabelle Poulin. Bravo mesdames!

NON AUX MINES!

Nous suivons de près l'étude article par article du projet de Loi sur les mines (PL 14). Nous sommes en contact avec l'Union des Municipalités du Québec qui a fait valoir notre argumentaire lors des audiences de la Commission parlementaire à Québec. À ce stade-ci, nous sommes confiants qu'aux termes de ces travaux parlementaires, non seulement nos revendications auront été entendues, mais elles seront inscrites noir sur blanc, dans la nouvelle loi sur les mines. À suivre!

Bruno Laroche, maire

Cliquez pour voir www.saint-hippolyte.ca

■ Déneigement

L'hiver est à nos portes et nous désirons vous rappeler les règles établies pour que le déneigement de nos routes se fasse de façon sécuritaire et rapide. La Municipalité est responsable de plus de 160 km de routes et pour permettre un nettoyage efficace, nous demandons aux citoyens de respecter les consignes suivantes :

- Bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagers ou structuraux présents en bordure de la route. Ces éléments doivent être situés à 60 cm de l'emprise de rue (ligne de terrain).
- Quant aux abris d'hiver, ils doivent être situés à plus d'un mètre de l'emprise de rue.

- Les boîtes à ordures, poubelles, bacs de recyclage et boîtes aux lettres doivent être bien nettoyés. Lors de la journée de cueillette, s'assurer que les poubelles et bacs de recyclage sont disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement.
- Les contenants doivent être situés en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service.
- En période d'hiver, le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre, du 27 au 30 décembre, et du 3 janvier au 1er avril, entre minuit et 7 h.
- Dans toutes les rues de la municipalité, il est interdit de déposer la neige.

Merci de votre collaboration et bon hiver !



■ Vérifiez vos avertisseurs de fumée

Dans la foulée des préparatifs d'hiver, votre service incendie vous invite à prendre quelques minutes pour vérifier vos avertisseurs de fumée. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour vérifier un avertisseur de fumée, il vous suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai. Testez aussi sa capacité à détecter la fumée en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Des points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, c'est que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage,

y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher.

- Installez des avertisseurs de fumée dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du mur ou du plafond.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le. Ne dépassez jamais la durée suggérée.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée; toutefois, vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.

■ Éthique et déontologie municipale

Lors de la séance du 7 novembre, le Conseil a adopté un projet de règlement (1048-11) concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil de Saint-Hippolyte. Un avis de motion a été déposé et il est prévu d'adopter le règlement lors du prochain Conseil municipal, le 5 décembre. Une copie du projet est en ligne sur le site de la Municipalité.



Gilles Beauregard

Finance & Administration,
Communication & Culture
450.563.2505 #507
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



Yves Dagenais

Travaux Publics
450.563.2505 #503
ydagenais@saint-hippolyte.ca



Chantal Lachaine

Services communautaires
Loisirs
450.563.2505 #502
clachaine@saint-hippolyte.ca



Denis Lemay

Sécurité publique
450.563.2505 #506
dlemay@saint-hippolyte.ca



Donald Riendeau

Service de l'urbanisme
450.563.2505 #504
driendeau@saint-hippolyte.ca



Philippe Roy

Environnement
450.563.2505 #505
proy@saint-hippolyte.ca

■ Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 5 décembre, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

■ Budget 2012

Le budget 2012 sera présenté et adopté lors d'une séance spéciale le lundi 12 décembre à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

■ Nouvelle signalisation

Le conseil a déposé un avis de motion pour l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Richer, Grande Ourse, Boivin et Domaine Roussel. Le règlement sera adopté à la séance de décembre.





■ Activités hivernales

Le début des activités hivernales, offertes parmi nos différentes installations dont le Centre de plein air Roger-Cabana, est prévu pour le 17 décembre.

SENTIER DE GLACE*

Horaires : 9 h à 16 h, (7 jours par semaine)
L'accueil du Pavillon Roger-Cabana sera ouvert de 9 h à 16 h pendant la période des Fêtes (sauf 25 décembre et 1er janvier), la semaine de relâche et les week-ends.

SKI DE FOND ET RAQUETTE*

Horaires : 9 h à 16 h tous les week-ends
Semaine de relâche : 5 au 9 mars
Fermé le 25 décembre et le 1^{er} janvier

Les passes de ski seront disponibles au Centre de ski de fond et raquette Roger-Cabana à partir du 17 décembre. Prévoir une preuve de résidence, une photo format passeport (3 cm X 2,5 cm) et votre paiement en argent comptant.

*Début 17 décembre. Les dates peuvent varier selon les conditions climatiques.

PATINOIRES MUNICIPALES

	HORAIRE D'UTILISATION		HORAIRE DE SURVEILLANCE		ÉCLAIRÉE
	Semaine	Week-ends & relâche	Semaine	Week-ends & relâche	
Parc Connelly	10 h à 21 h 30	10 h à 21 h 30	15 h à 21 h 30	10 h à 21 h 30	Oui
Plage municipale	10 h à 21 h 30	10 h à 21 h 30	Non surveillée		Oui
Parc Bourget	8 h 30 à 17 h	10 h à 17 h	Non surveillée		Non

■ Bibliothèque

UN SUCCÈS POUR LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES !

Dans le cadre de la semaine des bibliothèques municipales, plus de 217 personnes ont participé aux nombreux tirages. Au total, dix gagnants dont quatre ayant remporté des cartes-cadeau de Renaud-Bray : M. Daniel Chartrand et de Mmes Andrée Baillargeon, Micheline Dumas et Lise Cloutier. Félicitations !

DES PROVISIONS POUR LES FÊTES !

Il faut déjà penser à cette belle période de l'année ! Veuillez noter que la bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 6 janvier, inclusivement, pour reprendre ses activités dès le samedi 7 janvier. N'hésitez pas à faire le plein de livres et de magazines.

HEURES D'OUVERTURE

Mardi 13 h à 19 h
Mercredi 9 h à 19 h
Jeudi 13 h à 21 h
Vendredi 13 h à 21 h
Samedi 9 h à 14 h

Information : 450.224.4137
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca



Vendredi, 9 décembre
19 h à 21 h 30

au Pavillon Roger-Cabana // Coût : 5 \$

■ Inscriptions : Session hiver 2011

Surveillez votre prochain Info-Loisirs !
Au début du mois de décembre, vous recevrez par la poste l'Info-Loisirs hiver 2012. Il regorge d'activités destinées pour tous les groupes d'âge : 3-12 ans, 12-17 ans et 16 ans et plus.

INSCRIPTIONS À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, 19 décembre de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h et de 18 h 30 à 20h30.

Du 20 au 23 décembre, pendant les heures normales d'ouverture.

FORFAIT EXPRESS : Un rabais de 5 \$ s'applique, sur chaque activité, toute la journée du 19 décembre. Bonne session !

■ Offre d'emplois : dernière chance !

Il nous reste encore quelques postes à combler, dont moniteur de ski de fond, patrouilleur, préposé à l'accueil et animateur sportif. Les postulants doivent nous faire parvenir leur curriculum vitae avant le **1^{er} décembre** à l'attention du Service des loisirs :

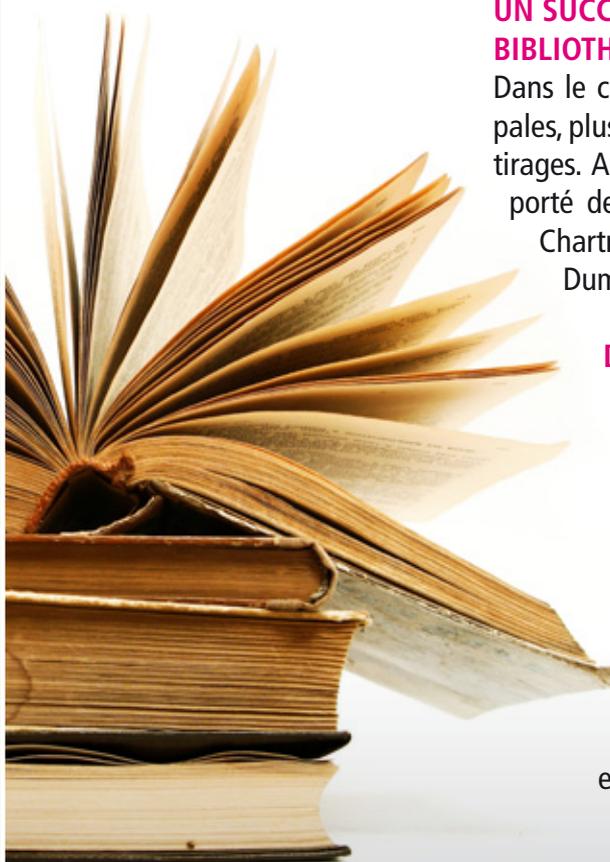
Courriel : mcaron@saint-hippolyte.ca

Adresse postale : 2253, ch. des Hauteurs Saint-Hippolyte, Québec J8A 1A1

■ Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
ambraun@saint-hippolyte.ca
450.563.2505 # 238



Où aller lorsque l'écocentre est fermé ?

L'écocentre a fermé ses portes le 29 octobre dernier et il n'est plus permis d'y apporter des matières. Il n'est, d'ailleurs, pas plus permis de déposer des matières devant l'édifice, car les opérations sont bel et bien terminées pour la saison 2011. Par contre, vous pouvez garder vos bonnes habitudes écologiques en allant porter vos matières dangereuses chez les différents détaillants qui les acceptent. Si vous avez des matières dangereuses dont vous voulez vous débarrasser, vous pouvez aller les porter aux endroits suivants :

Bombonnes de propane périmées

- **Gaz propane Rainville** : 450.431.0627
1460, boul. St-Antoine (rte 158)

Lampes fluo compactes

- **Home Depot** : 450.565.6020
1045 boul. du Grand Héron, St-Jérôme
- **Rona régional** : 450.560.3979
1025, boul. Jean-Baptiste-Rolland O., St-Jérôme

Huiles, filtres et contenants

- **Canadian Tire** : 450.438.3506
700 boul. Mgr-Dubois, St-Jérôme
- **Ordinateurs, matériel informatique**
- **Bureau en gros** : 450.436.3708
1135 boul. Jean-Baptiste-Rolland O., St-Jérôme

Téléviseurs

- (frais de 45 ¢ la livre)
- **Recypro** : 450.562.7740
70, rue Simon, Lachute

Peinture

- **Home Depot** : 450.565.6020
1045 boul. du Grand Héron, St-Jérôme
- **Rona régional** : 450.560.3979
1025, boul. Jean-Baptiste-Rolland O., St-Jérôme
- **Piles, téléphones et petits appareils électriques**
- **Future Shop** : 450.710.2037
1040 boul. du Grand-Héron, St-Jérôme



Efficacité énergétique

La saison froide approche à grands pas et le temps est venu de chauffer nos chaumières. Environ 60 % des dépenses énergétiques des maisons est consacré au chauffage. Cela peut facilement représenter plus de 1 000 \$ pour une résidence moyenne. Il est possible d'améliorer l'efficacité énergétique de votre système de chauffage à moindre coût, et ce, peu importe la source d'énergie qui l'alimente. Voici quelques conseils pour diminuer votre consommation énergétique, tout en conservant le confort de votre domicile.

Ouvrez les rideaux le jour

Ouvrez les rideaux durant la journée afin que les rayons du soleil puissent réchauffer votre maison. À l'inverse, dès que la nuit tombe, la fermeture des rideaux permet de réduire les pertes de chaleur.

Dépoussiérez votre système à air chaud

Nettoyez bien les filtres à air ainsi que les bouches d'alimentation et de retour. Époussetez l'intérieur de l'appareil avec un aspirateur pour redonner toute sa vigueur au transport de l'air chaud vers les pièces de la maison.

Surveillez la flamme de votre brûleur à mazout

En vérifiant de temps à autre la pointe de la flamme du brûleur par la fenêtre d'inspection, vous pourrez constater son efficacité et diminuer

l'accumulation de suie. Elle doit être jaune vif et ne pas dégager de fumée; sinon, un réglage par un spécialiste s'impose.

Inspectez vos cadres de fenêtres

Le cadre d'une fenêtre est aussi important que le vitrage. Si le joint entre le cadre et la structure n'est pas étanche, il est assez simple de remédier à la situation en le calfeutrant avec de la mousse d'uréthane à faible expansion.

Appliquez une pellicule sur vos fenêtres

Si vous n'avez pas besoin d'ouvrir certaines fenêtres durant l'hiver, la pose d'une pellicule transparente qui se tend à l'aide d'un séchoir à cheveux augmente l'étanchéité des fenêtres.

Isolation

Sans une isolation adéquate, votre maison risque de perdre une grande partie de sa chaleur : 17 % par les murs hors terre; 15 % par les murs du sous-sol et par les planchers de la fondation; 11 % par le toit. Une mauvaise isolation est également responsable des planchers ou des murs froids, de la condensation au bas des murs et même des traces de moisissures.

Rendez vos fenêtres plus étanches

Pour les fenêtres à guillotine, ajoutez des coupes-bises en V. Les verres scellés (thermos) qui ont des traces d'humidité entre les deux vitres ont perdu

Collecte des matières recyclables

FRÉQUENCE RÉDUITE EN 2012!

Dès 2012, une nouvelle fréquence de collecte des matières recyclables sera implantée.

Suite à la distribution de bacs roulants de 360 litres à toutes les résidences en mai dernier, la fréquence de collecte sera ajustée en fonction du volume des bacs. Par conséquent, **la collecte du recyclage en 2012 s'effectuera chaque deux semaines**, plutôt que chaque semaine. Ce changement apportera plusieurs points positifs tels qu'une réduction des coûts en raison de la diminution du nombre de collectes, une meilleure efficacité de la collecte en raison du remplissage à pleine capacité des bacs, une diminution des dommages sur le réseau routier, et une diminution de la pollution atmosphérique et sonore causée par les passages des camions. L'horaire des collectes vous sera communiqué dans le Guide du parfait récupérateur 2012 qui sera distribué en fin d'année 2011.

BACS ROULANTS
Si vous n'avez pas de bac roulant pour vos matières recyclables, veuillez contacter la Municipalité au 450.563.2505. Votre adresse sera inscrite sur la liste de livraison des bacs roulants qui s'effectue une fois par mois. Pour les nouveaux arrivants, sachez qu'aucun contenant pour la collecte des ordures n'est fourni par la Municipalité.

BACS ROULANTS

Si vous n'avez pas de bac roulant pour vos matières recyclables, veuillez contacter la Municipalité au 450.563.2505. Votre adresse sera inscrite sur la liste de livraison des bacs roulants qui s'effectue une fois par mois. Pour les nouveaux arrivants, sachez qu'aucun contenant pour la collecte des ordures n'est fourni par la Municipalité.

leur scellement initial. Plutôt que de changer toute la fenêtre, remplacez seulement la vitre par un verre à haut rendement énergétique, et ce, à un coût moindre.

Installez un coupe-bise

Il s'avère important de bien entretenir les portes qui donnent sur l'extérieur ainsi que celles qui donnent dans une pièce non chauffée. Le coupe-bise bien installé bloque les courants d'air. Pour ce qui est des seuils de porte, placez un coupe-froid sur le seuil ou sur la porte elle-même.

Pour d'autres conseils pratiques, vous pouvez consulter le site web suivant : <http://www.efficaciteenergetique.mrnf.gouv.qc.ca/mon-habitation/conseils-pratiques/>. Les informations de cette chronique ont été tirées de ce site web.

